

DIRECTION À SUIVRE



SITE REMARQUABLE



AIRE DE PIQUE-NIQUE



POINT DE VUE

Etape 1 Départ du bourg, au niveau de la Mairie, remarquez le château de Pressac qui lui fait face, allez en direction de l'église puis suivez la route qui monte sur la droite en direction de St Caprais de Bordeaux

Etape 2 Contournez la voie sans issue par la route à gauche, la pente est moins raide. Poursuivez la route jusqu'en haut des coteaux

Etape 3 Au lieu-dit Mougou, tournez à gauche puis à la patte d'oie rester sur la route de droite

Etape 4 Après le château la Roche la route forme un virage à gauche. Partez à droite dans l'angle d'une maison puis prenez le chemin qui descend sur votre gauche entre bois et vigne

Etape 5 Quittez l'allée de vigne pour passer une barrière et contournez le stade par la droite

Etape 6 Après le stade prenez le chemin à votre gauche, montez la colline et redescendez côté Garonne

Etape 7 Le chemin redescend vers la vallée, de retour sur la route contournez le calvaire pour emprunter la route qui descend en profitant du superbe point de vue

Etape 8 Au niveau de l'église contournez par la gauche puis à droite. Il ne vous reste plus qu'à regagner votre véhicule

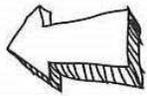
Points d'intérêts

Coteaux surplombants la Garonne et points de vues. Châteaux de Pressac et La Roche, vallonnements et vignobles.

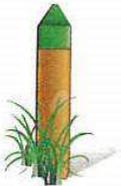
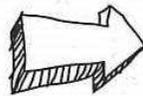
BAURECH

Points de vue sur la Garonne

Départ de Baurech – 2,5 KM / 1h



Signalisation des circuits de randonnée



Boucle Locale



Circuit départemental
de randonnée



Jonction de la boucle locale avec le
circuit départemental de randonnée

TOUT DROIT



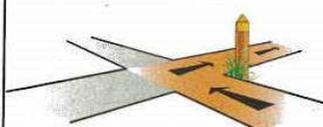
Une balise est placée avant
un carrefour et une balise
de rappel après

TOUT DROIT

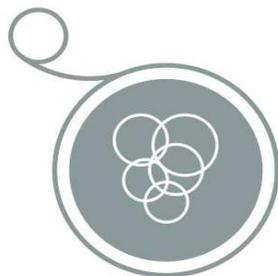


Une balise
est placée du côté
opposé à la bifurcation

CHANGEMENT DE DIRECTION



Une balise est placée dans
l'angle que forme
la bifurcation



ENTRE-DEUX-MERS TOURISME

4 RUE ISSARTIER 33 580 MONSÉGUR +33 (0)5 56 61 82 73 info@entredouxmers.com



ENTRE-DEUX-MERS
TOURISME